

Séminaire CAF 16 Parentalité et interculturalité

Angoulême (Campus universitaire des Valois, La Couronne), jeudi 12 juin 2025

Atelier « Accompagnement à la parentalité des parents vulnérables »

2 séances pour deux groupes différents (matin et AM)

à la suite de la conférence

«Vulnérabilité sociale et accompagnement socio-éducatif des parent.es : découvrir les principes de l'interculturalité dans les actions de (re)parentalisation »

Compte-rendu des deux ateliers cumulés

L'atelier proposé aux participant.es du séminaire ayant choisi cette conférence a consisté à investir par petits groupes de 8 à 12 personnes les caractéristiques de la création, de l'animation et de l'accompagnement de groupes de parent.es engagé.es dans l'amélioration de leur parentalité (groupes à rendre autonomes dans leur dynamique collective en s'appuyant sur les ressources sociales et familiales de leurs membres).

Cette approche fait référence au dispositif, présenté en conférence, de « reparentalisation » développé à Dieppe dans les années 1980 et 1990, pour des parents en charge de grands enfants, en peine d'insertion socio-économique traditionnelle en milieu populaire local (usines, port, services).

Cette action est pensée comme alternative au placement. La reparentalisation désigne alors un processus de réinvestissement des compétences parentales à adopter, modifier et adapter selon l'évolution des situations problématiques des familles. Des difficultés souvent liées à des formes de vulnérabilité nouvelles ou accrues (physique, biologique ou sociale), en raison de changements de la composition familiale (parent.es solo ou à deux, «recomposé.es» ou pas) ou de son contexte sanitaire (maladies graves, chroniques ou handicap), économique et social (travail, insertion, aide et protection), ainsi qu'environnemental (équipements et services disponibles à proximité du logement).

Les six caractéristiques de ce dispositif élaboré par des acteurs locaux¹ ont été proposées comme des thèmes de réflexion aux participant.es, en petits groupes, afin de réfléchir à leur signification, aux problématiques et aux solutions pratiques auxquelles elles peuvent donner lieu dans leur travail, en termes d'expériences, déjà rencontrées par certaines, ou/et à favoriser ou à initier en cas d'action à mener relevant de ce domaine.

Les six caractéristiques du dispositif développé sont :

- 1/ Regrouper les parents sans les catégoriser (en tant que parents en difficultés) et favoriser leurs échanges libres sur les problèmes éducatifs et parentaux rencontrés
- 2/ Les placer en position d'acteurs
- 3/ Dépasser les problèmes de pluri-professionnalité et d'inter-partenariat
- 4/ Agir dans le cadre du développement local
- 5/ Déscolariser la dimension éducative
- 6/ Suivre une méthode rigoureuse de développement de groupes parentaux

¹ Assistantes sociales des services départementaux du ministère de la Solidarité, éducateur.rices de foyer éducatif, secrétaire et infirmière de la PMI locale et déléguée UDAF avec l'appui de professionnel.les (psychologue et formateur) de l'Ecole des parents et des éducateurs d'Île-de-France.

Propositions des groupes (matin et AM cumulés) pour chaque caractéristique

1/ Regrouper les parents sans les catégoriser (en tant que parents en difficultés) et favoriser leurs échanges libres sur les problèmes éducatifs et parentaux rencontrés

Invitation à des échanges libres, dans des lieux non privés et dans la convivialité

S'il est rappelé la difficulté parfois de motiver des parents - particulièrement les pères -, non sans lien avec les questions d'horaires proposés, le principal moyen présenté est de favoriser des échanges libres sur des problèmes éducatifs et parentaux, en convivialité, voire en combinaison avec des opérations ludiques familiales (loto et autres jeux de sociétés...).

Cette amorce est même recommandée de commencer avant la naissance sous la forme de séance préparatoire à la naissance et à la parentalité. Cette proposition cadre bien avec ce que les sciences humaines et sociales nomment la socialisation, comme processus d'apprentissage de normes et de valeurs, de manières d'être et d'agir, sous de multiples formes, mais ici pour la parentalité, surtout de façon très interactive et parfois inconsciente par imitation lors de pratiques partagées.

L'expérience des LAEP - lieux d'accueil enfants - parents - pour les familles de petits enfants est évoquée comme positive en ce sens : les temps de partage entre parents - du même couple seulement parfois - sont visés, en pouvant en parallèle faire garder des enfants. La neutralité des lieux - que l'on peut entendre aussi comme leurs caractères non privés, extérieurs et ouverts à la société - est évoquée comme favorable, ainsi que, à nouveau la convivialité, comme le partage de repas, propice aux échanges sur la parentalité sans aucun doute.

Dans des crèches, la situation est même propice à inviter les parents à des réunions soit assez formelles, en visant des sujets qui les concernent (les écrans, les dents...) soit à des temps plus informels d'accueil marqués par la convivialité : des goûters et/ou cafés permettant aux parents des échanges libres, sans intentions problématiques préalables de la part des équipes. Dans les deux cas, les animateur.rices de ces temps doivent être à l'aise pour faciliter les rencontres entre parents, en parallèle à celles entre parent.es et professionnel.les.

En allant au-delà de l'accueil et de l'animation éducative des enfants, les établissements de la petite enfance peuvent ainsi agir sur l'interdépendance entre conduites parentales et développement des enfants dont elles s'occupent, en permettant aux adultes qui les fréquentent d'investir cette fonction dans un cadre collectif voire communautaire. Cette occasion de participer à un tel groupe socialisant doit nettement apparaître aux yeux des familles, comme ressources sociales supplémentaires à celles dont elles disposent de manière particulière, et que les réseaux numériques peuvent aussi fournir.

Lorsque le temps de garde préscolaire des enfants passe, avec le collège, le lycée ou autre structure d'enseignement secondaire, il est bien perçu - de manière regrettable - que le regroupement parental est moins facile. Cependant, les services administratifs et associatifs des champs scolaires et de tous les autres domaines de la vie quotidienne des familles (logement, santé, animation socio-culturelle, aide et action sociale et de développement, sport, loisirs et culture...) peuvent intervenir, à partir de leurs structures dans l'éducation parentale et les relations intra-familiales : ils peuvent engager celles-ci dans des actions collectives favorables à des dynamiques collectives de parentalisation de leur part.

2/ Placer les parents en position d'acteurs

Favoriser des actions collectives initiées ou du moins souhaitées par les parents et les grands enfants (adolescent.es), à leurs conditions horaires et de lieux

Principalement, il est plébiscité de proposer aux parent.es des activités collectives ludiques, créatives et culturelles voire sportives comme support d'échanges et de lien social : jeux collectifs parent.es-enfants ou parent.es seul.es (*escape game...*) ou activité sportive, pratique, créative ou artistique (séances de contes sous un «arbre à palabres», ateliers cuisine...).

Des ateliers plus exclusifs ou fermés sont parfois nécessaires au préalable pour libérer la parole et susciter un climat de confiance et de réassurance de parents vulnérables avant de s'inscrire dans des

actions plus ouvertes : pères peu disponibles, mères victimes de violence, parent.es intéressées par des sujets spécifiques (éducation positive ou parentalité bienveillante,...).

Trois conditions apparaissent favorables à mettre en oeuvre :

- 1- l'attention aux horaires et aux lieux de réunion et d'activités, selon les temps de travail et les secteurs d'habitation des parents ; la compatibilité avec les temps de présence des enfants à charge doit être certainement à ajouter ici; d'ailleurs, l'exemple remarquable des interventions en entreprise par la CAF est de ce fait symptomatique de cette nécessité de penser les actions selon les emplois du temps, la disponibilité et les capacités de déplacement des parent ;
- 2- la proposition de jeux à réaliser, voire à élaborer et à organiser, doit être de l'initiative ou de l'intention des parents, pour s'assurer de leur pleine participation ; une attention à les « autoriser », à leur donner le sentiment d'être « légitime » nécessite une posture propre d'« aller vers » des personnes chez elles ou d'autres lieux ouverts qu'elles fréquentent (places, commerces, services de proximité...), peu habituées à de telles actions collectives d'une part, et leur proposer des activités collectives qu'elles maîtrisent (cuisine, jeux sportifs, événements culturels...) et dans lesquelles elles vont s'engager d'autre part ; aux professionnel.les d'appuyer ces initiatives selon les besoins des participant.es, sans faire « à leur place » ;
- 3- une réflexion préalable aux actions doit être menée pour connaître l'existant et l'exploiter au mieux, afin d'éviter toute perte d'énergie.

Un sujet est apparu comme problématique, celui des adolescent.es : l'engagement collectif en parentalisation ne saurait-il apporter des solutions adaptées ? Il est pourtant bien envisageable d'adapter les projets de groupe à ce sujet : communication inter-compréhensive ouverte, logique d'autonomisation à accompagner, rapport de connivence à entretenir... Les jeunes concerné.es peuvent d'ailleurs être intégré.es à des activités, seul.es ou avec les parent.es, leur offrant les mêmes possibilités de choix propres par des professionnel.les spécifiques (éducateur.rices et animateur.rices...), en lien avec leur vie familiale et les relations avec leurs parents.

3/ Dépasser les problèmes de pluri-professionalité et d'inter-partenariat

Susciter des actions complémentaires et collectives en renforçant les rencontres régulières d'acteur.rices (y. c. de parent.es)

Les principes évoqués recouvrent tant les modalités d'actions - comme la recherche de complémentarité systématique par rapport à l'existant et la disposition à la coordination - que des attitudes devant guider les relations avec les partenaires et les parent.es : ouverture et flexibilité, reconnaissance et intérêt aux expériences, compétences, ressources et intentions des organisations agissantes.

Cette forme de culture professionnelle peut s'entretenir en développant des offres d'actions collectives favorables à la socialisation au partenariat, et au lien entre les professionnel.les (rencontres, forum et séminaires). L'objectif étant d'élargir les réseaux d'interconnaissances et la connaissance partagée des ressources des territoires, de favoriser la communication et le développement de cadres institutionnels de coopération et/ou de coordination.

4/ Agir dans le cadre du développement local

Engager l'action parentale collective avec d'autres acteur.rices, notamment socio-économiques, en passant par des diagnostics partagés et une large communication sur les projets

Le travail en réseau (développement de relations avec des partenaires potentiel.les), l'appui sur ses ressources et l'implication de toutes les catégories d'intervenant.es - bénéficiaires et professionnel.les bien sûr mais aussi élu.es et bénévoles ou militant.es associatif.ves - sont bien perçus comme des critères de réussite des dynamiques de parentalisation (actions collectives favorisant la parentalité) contribuant et bénéficiant à la fois au développement des territoires.

Les parent.es sont d'autant plus enclin.es à s'y engager que leurs difficultés rencontrées sont pour une bonne partie associée à une vulnérabilité socio-économique (défaut de qualification, d'expériences, de compétences, de moyens d'accès ou de maintien dans l'emploi...), plus ou moins liée à des dimensions

physiques/biologiques et psychologiques (maladies chroniques, défaut de reconnaissance...).

Une condition de méthode est aussi indiquée : inscrire dans les dynamiques parentales d'autres acteur.rices pouvant y contribuer ou les articuler à leurs propres actions. Cela peut se réaliser dès l'étape de diagnostic de projet - partagé si possible - à laquelle doivent participer les parent.es, prenant ainsi la mesure de l'ensemble des services multi-thématiques et sectoriels de leur environnement, utiles à leur exercice parental.

Les groupes de parentalité doivent alors trouver leur place dans les dynamiques territoriales et profiter des possibilités d'élargir leur champ d'activités et d'ouverture à des publics plus nombreux.

L'exemple de la mobilité évoqué en atelier, domaine multi-sectoriel en soi (déplacements géographiques pour l'insertion, l'accès à l'emploi et les pratiques sociales, éducatives et culturelles...), est bien représentatif de sujets que des parents peuvent investir pour leurs propres intérêts et ceux des territoires en même temps.

5/ Déscolariser la dimension éducative

Favoriser les connaissances parentales en matière d'études et de métiers et leur permettre de présenter des activités valorisantes, en lien avec les établissements scolaires et de formation professionnelle

Ce critère consiste à développer les capacités parentales d'accompagnement à la scolarité et à l'insertion des enfants. Deux principaux leviers sont identifiés :

- 1/ Orienter les groupes vers des espaces et des services collectifs d'information sur les études et les métiers : centres d'information et d'orientation, salons et forums multi-organisationnels (écoles, sociétés, administrations, professionnel.les) à dimensions locales et plus larges, ou portes-ouvertes d'établissements ; ils leur permettent d'enrichir leurs propres connaissances et capacités d'accompagner leurs enfants dans leur choix de formation et d'activité professionnelle ;
- 2/ Proposer aux parent.es d'organiser des présentations de métiers valorisant à leurs yeux, par eux ou elles-mêmes ou avec les professionnel.les des institutions spécialisées (écoles, corps professionnels, établissements d'activité...).

Pour favoriser ce type d'action parentale, les services d'accompagnement des familles doivent apporter de nombreuses informations et favoriser l'appropriation par les groupes des outils et méthodes utiles (groupes projet, partenariat, communication...).

Ils peuvent notamment agir auprès des établissements scolaires et de formation professionnelle environnants pour y favoriser les actions parentales, leur participation à l'élaboration voire à l'exécution de l'offre scolaire d'informations et d'accompagnement, voire d'accueil de certains publics (allophones, en situation de handicap...).

6/ Suivre une méthode rigoureuse de développement de groupes parentaux

Créer et gérer un groupe sous le mode projet et l'animer pour favoriser une entraide aux fonctions parentales

Ce critère est abordé de deux manières par les professionnel.les. Un premier groupe de professionnel.les évoque la référence à la méthodologie de projet pour réussir cette action : diagnostic préalable et concertation avec les partenaires sous formes de plusieurs réunions (comité de pilotage ou de suivi du projet) ; paramétrage de la logistique et d'un plan d'action (Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ?) ; formulation d'objectifs et détermination de moyens (à noter sur une fiche-action) ; ainsi que bilan et évaluation à prévoir.

Pour le second atelier de professionnel.les, il est plutôt abordé les modalités de fonctionnement du groupe de parent.es : ouverture à de nouveaux membres ; professionnel.le ne devant pas se positionner en tant que sachant ; constitution d'un groupe de pairs aidants, à l'image d'une « Maison des 1 000 jours » ; et action s'appuyant sur plusieurs partenaires pour des regards croisés évitant la stigmatisation.

En croisant ces deux apports, on peut imaginer l'association de ces méthodologies de projet et de groupes de parent.es, dans une fonction de coordination entre ces deux aspects techniques, pouvant être

incarnée par une équipe de professionnel.les suivant et gérant le développement des groupes.